

LE 9 JANVIER 2017

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE

Assemblée ordinaire du conseil municipal de Hatley, tenue au 2100, route 143, Hatley (Québec), lundi le 9 janvier 2017 à 20 h, présidée par M. Denis Ferland, maire et à laquelle assistent les conseillers suivants :

M. Gilles Viens, M. Guy Massicotte, Éric Hammal et la conseillère Mme Chantal Montminy.

La conseillère Mme Lucie Masse est absente.

M. André Martel, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre l'assemblée devant 7 citoyens.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Le point divers reste ouvert.

ORDRE DU JOUR
De l'assemblée du 9 janvier 2017

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. RAPPORT DU MAIRE

3.1 Rapport du maire

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 décembre 2016

4.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 12 décembre 2016

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

5.1 Questions des citoyens

6. CORRESPONDANCE

6.1 Correspondance générale

7. ADMINISTRATION

7.1 Ajustement salarial du directeur général

7.2 Ajustement salarial de l'inspecteur en bâtiment et en environnement

7.3 Développement du réseau internet sur le territoire

7.4 Appui à la démarche de la Fédération québécoise des municipalités sur le projet de loi no 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives

8. TRANSPORT – VOIRIE

8.1 Ouvrir porte automatiser pour le garage

8.2 Appel d'offre rechargement

8.3 Étagères pour garage et l'ancienne caserne

8.4 Appel d'offre pour l'abat-poussière

**Résolution
2017-001**

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Ajout

10. URBANISME

10.1 Avis de motion Règlement no 2017-001 modifiant le règlement de zonage no 98-06 de la municipalité de Hatley afin de permettre un projet récréatif intégré dans la zone VIII-6

10.2 Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour l'année 2016

11. HYGIÈNE DU MILIEU

11.1 Appel d'offre – vidange des fosses septiques

12. LOISIRS et CULTURE

12.1 Avis de motion concernant le règlement n° 2008-03 Concernant la protection du Lac Massawippi et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées

12.2 Budget pour la Fêtes des Neiges 2017

13. FINANCES

13.1 Rapport de délégation de compétence

13.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

13.3 Dépôt de l'état de fonctionnement préliminaire au 31 décembre 2016

14. DIVERS

14.1 Ajout

15. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Adopté à l'unanimité.

3. RAPPORT DU MAIRE

3.1 Rapport du maire

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 5 décembre 2016

Résolution 2017-002

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, que le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 5 décembre 2016 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

4.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 12 décembre 2016

Résolution 2017-003

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, que le procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 12 décembre 2016 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

6. CORRESPONDANCE

6.1 Correspondance générale

Le directeur général dépose un bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

7 ADMINISTRATION

7.1 Ajustement salarial du directeur général

CONSIDÉRANT les discussions qui ont eu lieu lors de l'embauche du directeur général concernant sa rémunération en lien avec l'atteinte de certains objectifs ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont satisfaits des résultats obtenus par le directeur général pour l'ensemble de son travail;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent offrir à leur employé un salaire compétitif par rapport au marché pour des villes de tailles semblables;

Résolution 2017-004

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d'accorder un salaire annuel de 67 000 \$ à compter du 1^{er} janvier 2017 à M. André Martel. Ce montant inclus l'augmentation qui était prévue pour tenir compte de l'indice des prix à la consommation du Québec selon le taux établi à la fin janvier 2017 pour l'année 2016 par Statistique Canada.

Adopté à l'unanimité.

7.2 Ajustement salarial de l'inspecteur en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont satisfaits des résultats obtenus par l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour l'ensemble de son travail;

CONSIDÉRANT la polyvalence de l'inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent offrir à leur employé un salaire compétitif par rapport au marché pour des villes de tailles semblables;

Résolution 2017-005

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d'accorder un salaire horaire de 24 \$/l'heure à compter du 1^{er} janvier 2017 à M. Justin Doyle. Ce montant inclus l'augmentation qui était prévue pour tenir compte de l'indice des prix à la consommation du Québec selon le taux établi à la fin janvier 2017 pour l'année 2016 par Statistique Canada.

Adopté à l'unanimité.

7.3 Développement du réseau internet sur le territoire

Résolution 2017-006

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu de mandater le directeur général et le résident bénévole, M. Richard Beaudry a effectué les démarches pour et au nom de la municipalité pour le développement du réseau internet sur le territoire de la municipalité. Les interventions pourront être effectuées notamment dans le cadre du Programme *Brancher pour innover* du gouvernement fédéral, du Programme *Québec branché* du gouvernement provincial ou encore auprès des entreprises de service dans ce domaine.

Adopté à l'unanimité.

7.4 Appui à la démarche de la Fédération québécoise des municipalités sur le projet de loi no 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives

CONSIDÉRANT que le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand, rendait public le projet de loi no 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives;

CONSIDÉRANT que les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal, notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.);

CONSIDÉRANT qu'il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de loi sur les hydrocarbures;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a présenté son mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 17 août dernier;

CONSIDÉRANT que les recommandations du mémoire de la FQM soulèvent les préoccupations des MRC et des municipalités locales en regard de la protection des pouvoirs des instances municipales en aménagement du territoire, de l'autonomie locale et de la protection de l'environnement et de l'eau;

CONSIDÉRANT qu'en réponse aux recommandations formulées par la FQM dans son mémoire, le ministre, M. Pierre Arcand a déposé 80 amendements mineurs au projet de loi no 106 le 29 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la FQM sans pour autant abolir la préséance du développement des hydrocarbures sur l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que, lors de l'assemblée générale le 1er octobre dernier, les membres ont adopté une résolution afin de mobiliser la FQM sur les amendements à apporter au projet de loi sur les hydrocarbures;

Résolution 2017-007

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d'adopter un moratoire de 5 ans sur l'usage des techniques d'extraction des hydrocarbures non conventionnelles, telles que la fracturation hydraulique et la stimulation des puits à l'acide;

D'ABROGER l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui donne priorité aux permis miniers, gaziers et pétroliers sur les schémas d'aménagement des MRC de même que sur les règlements de zonage et de lotissement des municipalités;

D'ACCORDER le pouvoir à la MRC de désigner des zones, où la protection et la production gazières et pétrolières seraient interdites;

DE DEMANDER au gouvernement d'octroyer aux municipalités le pouvoir de déroger aux normes provinciales prévoyant des distances séparatrices entre les installations des sociétés gazières et pétrolières, les sources d'eau potable et les habitations pour imposer des normes plus sévères lorsqu'elles le jugent nécessaire;

D'APPUYER activement et concrètement une vaste campagne du « 100 \$ pour Solidarité Ristigouche » afin d'aider cette municipalité à se défendre tout en montrant la désapprobation du monde municipal à l'égard des prétentions de corporation, telle que Gastem;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à M. David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à M. Richard Lehoux, président de la FQM.

Adopté à l'unanimité.

8 TRANSPORT – VOIRIE

8.1 Ouvrir porte automatiser pour le garage

**Résolution
2017-008**

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu d'autoriser l'achat d'un ouvre porte de garage automatiser auprès de la compagnie Portes de garage Ruel et Fils de Sherbrooke au coût de 780,80 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

8.2 Appel d'offre rechargement

**Résolution
2017-009**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu d'autoriser le directeur général à procéder au lancement des appels d'offres sur invitation afin de procéder à l'achat et au transport de 3 000 tonnes de granulats MG-20b de carrière destinés au rechargement de certain tronçon de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

8.3 Étagères pour garage et l'ancienne caserne

**Résolution
2017-010**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d'autoriser l'achat d'étagère de rangement pour le garage et l'ancienne caserne au coût de 2 210.00 \$, plus taxes auprès de la compagnie Pièces d'auto et camion Coaticook.

Adopté à l'unanimité.

8.4 Appel d'offre pour l'abat-poussière

**Résolution
2017-011**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d'autoriser le lancement d'un appel d'offres, par invitation, pour l'achat et l'épandage de 119 000 litres de calcium liquide à 35% ou l'équivalent.

Adopté à l'unanimité.

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Aucun

10 URBANISME

10.1 Avis de motion Règlement no 2017-001 modifiant le règlement de zonage no 98-06 de la municipalité de Hatley afin de permettre un projet récréatif intégré dans la zone VIII-6

**Avis de
Motion
2017-012**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Éric Hammal qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption Règlement no 2017-001 modifiant le règlement de zonage no 98-06 de la municipalité de Hatley afin de permettre un projet récréatif intégré dans la zone VIII-6.

Adopté à l'unanimité.

10.2 Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour l'année 2016

Le directeur général dépose le rapport des émissions de permis pour l'année 2016. Pour la période visée 6 permis de construction ont été émis pour une valeur de 1 460 000 \$ et 40 permis de rénovation/modification pour une valeur de 684 399 \$.

Dans la catégorie garage et piscine 9 permis ont été émis pour une valeur de 252 500 \$. Dans la catégorie divers 28 permis ont été émis.

11 HYGIÈNE DU MILIEU

11.1 Appel d'offre – vidange des fosses septiques

**Résolution
2017-013**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu d'autoriser le directeur général d'aller en appel d'offre afin d'identifier un fournisseur de service pour procéder à la vidange, au transport et au besoin à la disposition des boues des fosses septiques sur le territoire de Hatley.

Adopté à l'unanimité.

12 LOISIR ET CULTURE

12.1 Avis de motion concernant le règlement n° 2008-03 Concernant la protection du Lac Massawippi et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées

**Avis de
Motion
2017-014**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Guy Massicotte qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption une modification au règlement « n° 2008-03 *Concernant la protection du Lac Massawippi et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées* » relatif à la tarification des vignettes pour les résidents et les non-résidents avec une embarcation motorisée. La tarification sera la suivante;

Type d'utilisateur	Résident avec une embarcation <u>motorisée</u>	Résident avec une embarcation <u>non motorisée</u>	Non-Résident avec une embarcation <u>motorisée</u>	Non-Résident avec une embarcation <u>non motorisée</u>
1 ^{ère} embarcation	35 \$	5 \$	195 \$	5 \$
Chaque embarcation supplémentaire	20 \$	5 \$	195 \$	5 \$

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe du présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

Adopté à l'unanimité.

12.2 Budget pour la Fêtes des Neiges 2017

**Résolution
2017-015**

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu d'octroyer au comité responsable des loisirs un budget de 2 600 \$, plus taxes pour l'organisation de la Fêtes des Neiges 2017 qui aura lieu de 11 février 2017.

Adopté à l'unanimité.

13 FINANCE

13.1 Rapport de délégation de compétence

En conformité avec le règlement 2007-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorisant une délégation de compétence, le directeur général dépose son rapport sur les dépenses qu'il a autorisées pour un montant de 2 544.70 \$.

13.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

Considérant que le directeur général dépose une liste des chèques émis depuis le 1^{er} décembre 2016 ;

Résolution 2017-016

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu ;

De ratifier le paiement des salaires des employés pour le mois de décembre 2016 du chèque 3858 au chèque 3884 pour un montant de 16 764.06 \$;

Numéro chèque	Fournisseur	Description de l'achat	Montant
7007	BELL CANADA	Hôtel de ville	224,20 \$
7008	COOP DES CANTONS	Matériel pour cabane de patinoire	170,71 \$
7009	MARIO ST-PIERRE	Gants de travail	28,01 \$
7010	LUCIE MASSE	Remboursement cadeaux pour fêtes des enfants	645,25 \$
7011	GARAGE J-F CLICHE	Réparation de camion	315,18 \$
7012	H.T.C.K.	Essence voirie	227,50 \$
7013	DENIS FERLAND	Frais déplacement, remboursement cafetière	226,49 \$
7014	PAYSAGISTES HOLLANDE	Cadeau de départ	57,47 \$
7015	MARCHE GUY PATRY	Party des bénévoles	764,21 \$
7016	JUSTIN DOYLE	Frais déplacement d'octobre à décembre Dépôt pour fabrication des micros	254,16 \$
7017	FERBLANTERIE TRADITION	bibliothèques	2 299,50 \$
7018	BELL MOBILITÉ	Cellulaire de voirie	65,38 \$
7019	RÉGIE INCENDIE	50% Facture de Raymond Gagné	1 500,42 \$
7020	ANNULÉ	Chèque annulé	0,00 \$
7021	CHRISTINE ROY	Frais de déplacement	49,68 \$
7022	ANDRÉ MARTEL	Publipostage	165,94 \$
7023	ANNETTA BRAND	Souper des bénévoles	1 296,00 \$
7024	JUSTIN DOYLE	Achat perceuses et lumières	414,06 \$
7025	LAURENCE GALVIN-	Entretien ménager	267,00 \$
7026	HYDRO QUÉBEC	Électricité station de pompage	181,40 \$
7027	ÉRIC Hammal	Congrès FQM 2016	323,02 \$
7028	DENIS FERLAND	Représentation	87,50 \$
7029	RENALD VIENS	Ajustement suite à une contestation de valeur	2 783,08 \$
7030	GROUPE FINANCIER	REMISES DE L'EMPLOYEUR	949,16 \$
7031	MINISTRE DU REVENU DU	REMISES DE L'EMPLOYEUR	6 094,07 \$
7032	RECEVEUR GENERAL DU	REMISES DE L'EMPLOYEUR	2 550,45 \$
7033	HYDRO QUÉBEC	Station Bowen et Hôtel de ville	935,35 \$
7034	9067-7295 QUÉBEC INC.	Contrat de déneigement	36 078,73 \$
7035	GROUPE ENVIRONEX	Analyse d'eau	347,79 \$
7036	EXP	Honoraire pour sondage	3 254,94 \$
7037	F.Q.M.	Frais formation et Transport Dicom	555,68 \$
7038	BELL CANADA	Hôtel de ville et Bowen	686,04 \$
7039	FONDS D'INFORMATION	Avis de mutation	16,00 \$
7040	INFORMATIQUE ORFORD	Réparation du disque	172,46 \$
7041	COOP COMPTON	Fluorescents	229,20 \$
7042	RCGT	Honoraire pour pré-audit 2016	3 621,71 \$
7043	SANI-ESTRIE	Contrat pour décembre	2 765,08 \$
7044	NEOPOST	Frais de contrat timbreuse	182,64 \$
7045	MARCHÉ PATRY	Café, lait	18,47 \$
7046	HTCK	Essence voirie	132,01 \$
7047	STANLEY & TAYLOR	Contrat pour décembre	3 103,85 \$

7048	CHERBOURG	Papier à main et hygiénique	140,23 \$
7049	MONTY SYLVESTRE	Honoraire d'octobre à décembre	324,19 \$
7050	COOP DES CANTONS	Table et entretien patinoire	470,45 \$
7051	PRICE ÉLECTRIQUE	Lumière à la patinoire	233,91 \$
7052	AVIZO	Phase II complémentaire	5 668,27 \$
7053	BUREAU EN GROS	Chemises et disque dur externe	146,98 \$
7054	ANDRÉ MARTEL	Frais de déplacement décembre	94,56 \$
7055	VEOLIA	Analyse d'eau	180,28 \$
7056	LAURENCE GALVIN-	Achat pour entretien	41,52 \$
7057	RÉCUPÉRATION MAILLÉ	Récupération de chevreuil	114,98 \$
7058	HUOT	Appel de service et manchon	1 562,54 \$
7059	LAURENCE GALVIN-	Entretien ménager hôtel de ville et centre	412,17 \$
			83 429,87 \$

De ratifier le paiement des dépenses du chèque numéro 7007 au chèque 7059 pour un montant de 83 429.87 \$.

Adopté à l'unanimité.

13.3 Dépôt de l'état de fonctionnement préliminaire au 31 décembre 2016

Le directeur général dépose l'état de fonctionnement préliminaire au 31 décembre 2016.

14 DIVERS

14.1 Aucun

15 PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande si la municipalité a obtenu les résultats de l'étude environnemental Phase II pour l'ancien dépanneur. Le maire précise que oui et qu'il y a une contamination qui est localiser entre les réservoirs et les pompes. Compte tenu des informations reçues et des estimés pour la décontamination la municipalité n'a pas l'intention d'aller plus loin dans ce dossier et de faire l'acquisition du terrain. Une rencontre sera organisée avec l'avocat du gouvernement au dossier pour exiger de ceux-ci de traiter le dossier comme de bon citoyen corporatif.

Un résident demande si le droit acquis d'exploité une station-service à cette endroit est prescrit. M. Ferland confirme que si quelqu'un voudrait repartir une station-service à cet endroit il pourrait le faire sans être obliger de décontaminer comme le prévoit la loi du ministère de l'environnement puisqu'il n'y a pas de changement d'usage. Cependant compte tenu de l'état des lieux et possiblement des équipements, la relance d'une station-service à cet endroit n'est pas un enjeu que la municipalité traite en ce moment-ci.

Un citoyen demande si le projet VILL-1 a évolué et si c'est vrai que les agrandissements ne seront pas ayant été refusé. Le maire mentionne qu'une rencontre a lieu aujourd'hui même avec les représentants des 2 associations et qu'une autre rencontre est prévue pour le 24 janvier. Avec les nouvelles données concernant les zones d'inondations 0-2 ans la municipalité et les représentants tentent de trouver une stratégie pour minimiser les impacts négatifs de cette situation. Les agrandissements ne seraient effectivement pas permis, mais tant la municipalité que les associations font des efforts pour trouver la meilleure solution dans les circonstances.

Un résident demande où se situe la zone récréatif intégré dans la zone VIII-6. M. Ferland précise que c'est l'ancien terrain de Québec Lodge sur le chemin du Lac. Là où un projet de camp d'été et de territoire protégé est à se développer.

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par le conseiller Éric Hammal, il est 20 h 25.

Denis Ferland
Maire

André Martel
Directeur général/secrétaire-trésorier